

République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis

Séance du 9 Août 2021 18 h 00

(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative au budget n°1
2. Centre de gestion – convention pour protection des données
3. Communes forestières – motion pour COFOR
4. Fonds de concours – demande pour le Pont Vieux et la Voirie
5. Centre de gestion – documents internes divers
6. Procédure ANTAI
7. Douch – avancement projet parking
8. Maison médicale – compte rendu des réunions
9. ESAT Plaisance – entretien espaces verts
10. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AOUT 2021

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL –Mr Alain BOUSQUET– Mr Germain FARENQ - Mr Stéphane SAUTEREL- Mr Bernard BOUILLOT- Mme Elisabeth NORMAND

Membre(s) absent(s) excusé (s) : Mme Magali CAZALS – Mr Robert ROUX a donné procuration à Mme Elisabeth NORMAND

Membre(s) absent(s) : Mr Moïse ROQUES -

Secrétaire de séance : Mme Laurence VIGNAU

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.**

Nombre de voix : **Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0**

2 – DECISION MODIFICATIVE : N°1

Madame le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget de la commune. Il convient pour la section fonctionnement au compte : 61551 : - 5 000€, au 60621 : - 2 000€, au 623 : -2 000€, au 626 : - 2 000€, au 6288 : -12 000€, au 635 : - 5 000€, et au compte 023 : + 28 000€. Pour la section investissement en dépenses, il convient au compte 212-118 : -55 000€ et au compte 2151-118 : + 119 000 € et en recette : au 132-118 : 36 000€ et au 021 : + 28 000€. Toujours en section d'investissement, en dépense au compte 2138-040 : - 227,34€ et au compte 2138-041 : +227,34€ et en recette au 203-041 : +227,34€.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1.**

Nombre de voix : **Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0**

3 – CONVENTION CENTRE DE GESTION : RGPD

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du Règlement Général Européen de Protection des données (RGPD), les services publics figurent en première ligne en matière de traitement des données à caractère personnel. Le CDG34 a mis en place une mission de délégué à la protection des données permettant d'évaluer et de garantir la mise en conformité du RGPD. Les tarifs en vigueur pour la mise en place de cette mission son pour une commune de -500 habitants de 250€ la journée avec la première année 2 à 3 jours de prestations et les années suivantes une prestation entre 1 et 1,5 jour/an. Pour la mise en place de cette prestation, il convient que la commune de Rosis mette en place un convention d'adhésion avec le CDG 34.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place de la convention d'adhésion à la mission de délégué à la protection des données et autorise Mme le Maire à signer la convention.**

Nombre de voix : **Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0**

4 – COMMUNES FORESTIERES – MOTION POUR COFOR

Madame le Maire informe avoir été sollicitée par l'association des communes forestières (COFOR) de l'Hérault, dont la commune est membre, concernant les annonces du gouvernement dans le cadre du futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF indiquant : l'ONF devra à l'avenir supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025, et que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'Euros en 2023 et 10 millions d'euros en 2024 et en 2025. Au vue de ces perspectives, et en tant que commune forestière il convient d'indiquer que ces orientations vont impacter l'organisation, la gestion des forêts communales ainsi que le budget des communes dont les dotations sont en diminution.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal décide de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables pour les communes. Le conseil municipal s'oppose à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ; au principe de tout réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes ; au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat. Le conseil municipal demande que l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour le mise en œuvre de sa politique nationale forestière ; que l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ; que l'Etat mette en place un véritable service public qui serve à toute les filières, à la population et qui bénéficie au climat.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / Abstention : 0

5 – Fonds de concours : demande pour le Pont Vieux et la Voirie

Madame le Maire indique qu'un pilier du pont vieux se dégrade et il convient, avant la montée des eaux de l'automne, de réaliser des travaux de réfections sur ce pilier. Il convient également de procéder à des travaux de voiries au niveau du terrain de tennis.

Madame le Maire précise que les devis ont été réceptionnés et propose donc de les examiner. Concernant le Pont, l'entreprise FERRINI a fait parvenir un devis d'un montant de 3 314,00€HT. Concernant la voirie jusqu'au terrain de tennis, le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 6 676,80€HT. Madame le Maire indique solliciter les fonds de concours à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux pour couvrir une partie de la dépense.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter la CCMLHL pour l'attribution de fonds de concours pour couvrir les dépenses liées à ces travaux.

Nombre de voix : Pour : 9 Contre : 0 / Abstention : 0

6 – CDG 34 : documents internes

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions du CDG34 en ce qui concerne les documents internes à la commune, notamment les corrections apportées au règlement intérieur par le CDG34.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur qui sera mis en place dès retour du contrôle de la légalité.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

7- Procédure ANTAI

Madame le Maire présente au conseil la procédure ANTAI (mise en œuvre de du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune). Au vue de sa mise en place, il convient de signer la convention définissant les engagements de chacun.

Avis du Conseil : Après concertation, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer et mettre en œuvre la convention ANTAI.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention :

8 – Projet à Douch : parking entretien des milieux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un panneau d'information sera installé au parking de Douch. L'actuel parking, est la seule voie d'accès pour les services d'incendies et de secours, est régulièrement bloquée par les voitures qui viennent stationner jusque devant la barrière. Il est proposé de mettre un panneau pour identifier les accès et empêcher le stationnement gênant le passage.

Au vue de cette utilisation parfois anarchique, Madame Le Maire présente le projet envisagé de déplacer ce parking avant le village de Douch (parcelle E 682 d'une surface d'environ 5 000m²) et de créer ainsi des places de parking canalisant les randonneurs et promeneurs, de créer un point d'infos touristiques et des toilettes.

Madame Le Maire indique avoir été contacté par un agriculteur qui souhaite venir en estive de mi-juin à mi-septembre avec un troupeau de mouton. Cette action servirait à l'entretien des milieux ouverts et en voie de fermeture sur le massif du Caroux. Après une rencontre avec le Parc Naturel du Haut Languedoc (car le site est classé en zone Natura 2000), il a été indiqué qu'un contrat pourrait être rédigé, reste à connaître les modalités financières, ou bien de réaliser une location directe des terrains par l'agriculteur pour le compte de la mairie.

Madame le Maire souhaite proposer à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc d'intégrer en voirie communautaire la Rue du lavoir à Douch. Les finances de la commune ne permettront pas l'entretien et la rénovation de la rue au cœur du hameau hautement touristique et appartenant à un site classé.

Avis du Conseil : A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement à la pose d'un panneau d'information concernant le stationnement sur le parking actuel. Le Conseil municipal donne son accord à Madame le Maire pour approfondir d'une part le projet d'entretien des espaces par un agriculteur ainsi que le projet de création d'un parking, d'un point d'info touristique et de toilettes sur la parcelle E682, et pour celui-ci de solliciter la Communauté de Communes de la Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc, le Conseil Départemental, l'Etat et tout autre financeur potentiel. Autorise Mme Le Maire à proposer au classement la Rue du Lavoir à Douch en voirie communautaire.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention :

9 – Maison Médicale de St Gervais sur Mare : Compte rendu de réunion

Madame le Maire informe s'être rendue aux réunions concernant la maison de santé présente sur la commune de St Gervais sur Mare, dont la commune participe financièrement au frais de fonctionnement. A ce jour, les professionnels de santé souhaitent rajouter certaines parties dites à usage privé aux personnels médical dans la prestation ménage. Madame le Maire indique également qu'il y a un projet de réunir les acteurs de santé, du social et du médico-social autour d'une communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS Hauts Cantons et Vignobles) dans le but d'organiser et de coordonner les soins autour des problèmes de santé locaux.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend acte de l'information.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention :

10 – ESAT Plaisance : entretien des espaces verts

Madame le Maire informe, qu'au cours de l'été, l'employé communal (25h/semaine) consacre son temps de travail au débroussaillage des hameaux. Madame le Maire souligne le bon déroulement de la journée débroussaillage réalisée par les élus (parcours de santé, hameaux, du cimetière ...). A l'avenir, il conviendrait de faire chiffrer le coût d'interventions ponctuelles ou récurrentes sur certains hameaux, elle propose de demander des devis auprès de l'ESAT à Plaisance.

Avis du Conseil : A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter des devis auprès de l'ESAT de Plaisance.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention :

INFORMATIONS COMMUNALES et QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20 heures 15.